
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION : **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE d'YVETÔT** (CCAS – Département de la Seine Maritime)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 28 février 2019 – sollicitant le concours de l'EPF et s'engageant au rachat des parcelles dans le délai de 5 ans.

SITUATION DU BIEN : 5 parcelles non bâties à proximité du réseau de transport en commun et d'autres bâtiments publics, cadastrées section **AN 972** pour 4 142 m², **AN 973** pour 151 m², **AN 975** pour 111 m², **AN 977** pour 5 m² et **AN 979** pour 85 m², le tout représentant une surface de 4 494 m² est sis rue de la Briqueterie à YVETÔT.

POS/PLU : Zone UM du PLU : zone correspondant au tissu mixte d'Yvetot, aux densités moyennes et situé à l'Est du centre-ville. Ce tissu marque la transition entre les espaces de centre-ville et les secteurs pavillonnaires. Cette zone à dominante d'habitat se caractérise par une mixité des fonctions (habitat, équipements, activités).

PROJET : Construction du nouveau siège social du CCAS.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **14 mai 2019 – Avis favorable**

PROPRIÉTAIRE : **Consorts AUZOU**

ÉVALUATION DOMANIALE : 18 décembre 2018

IMPUTATION : **Compte n° 920 531 – CCAS d'YVETÔT "Rue de la Briqueterie"**
Enveloppe projet : 311 850 € (minoration de 42 150 €)

ROUEN le 20 mai 2019

28 MAI 2019

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"

Dominique LEPETIT

ANNULE & REMPLACE LA DÉCISION DE PRISE EN CHARGE DU 19 JUIN 2018
